
Annonce de la prestation de serment des curés de Pontoise, lors de la séance du 27 janvier 1791

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la prestation de serment des curés de Pontoise, lors de la séance du 27 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 516;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9954_t1_0516_0000_7

Fichier pdf généré le 07/07/2020

Lettre du maire de Paris, par laquelle il ins-
truit M. le président du résultat de la vente de
trois maisons nationales, adjugées le 24 de ce
mois.

Lettre de M. Robert-Oshée, chevalier de l'ordre
de Saint-Louis, et soldat citoyen de la garde na-
tionale parisienne, par laquelle il prie M. le pré-
sident de mettre sous les yeux de l'Assemblée
nationale un mémoire relatif à l'usage du char-
bon de terre, pour les fours des boulangers, des
pâtisseries et pour les manufactures, et à l'écon-
omie qui en résulterait pour la consommation du
bois.

(L'Assemblée en ordonne le renvoi à son co-
mité d'agriculture et de commerce.)

Adresse de la municipalité de Dormans, conte-
nant la prestation du serment du curé de cette
paroisse, du vicaire, du principal du collège, et
d'un prêtre habitué de la même paroisse, avant
même la publication de la loi du 27 novembre
dernier.

M. le Président. Messieurs, je viens de rece-
voir de M. Bailly, maire de Paris, la lettre sui-
vante, dont il me prie de faire part à l'Assemblée
nationale :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte des évé-
nements de la matinée, afin que vous puissiez
vous-même en faire part à l'Assemblée nationale.

« A 10 heures du matin j'ai été informé que
les commis et les chasseurs, de poste à la bar-
rière de Sèvres avaient de l'inquiétude et pouvaient
être en péril de la part des fraudeurs. Je m'y
suis à l'instant transporté avec un détachement
de cavalerie. Je n'y ai trouvé ni tumulte ni attrou-
pement, mais les commis m'ont déclaré que les
fraudeurs se présentant en groupes de 60 ou 80,
les préposés et les chasseurs se trouvaient de leur
côté en trop petit nombre pour pouvoir résister à
la force, et étaient obligés de voir la contrebande
se commettre sous leurs yeux, par des hommes
réunis en troupes, et qui, en faisant la fraude,
insultaient aux commis et à la garde.

« Il est de mon devoir, Monsieur le Président,
de ne pas taire à l'Assemblée nationale que la
nécessité d'assurer la perception, *exige les me-
sures les plus promptes et les plus sévères.*

« J'étais encore au faubourg Saint-Germain,
lorsque j'ai appris que quelques pauvres étaient
rassemblés à la porte de M. de Clermont-Tonnerre.
J'ai été tenté d'abord de m'y rendre; mais comme
il n'y avait pas de désordre, je n'y suis point allé,
dans la crainte que mon arrivée ne fût un pré-
texte d'attroupement et un sujet d'inquiétude
pour les habitants de leur quartier. Revenant
chez moi, j'ai rencontré M. de Clermont-Tonnerre
dans la rue Saint-Honoré : il m'a témoigné quel-
que crainte; je lui ai répondu que j'étais prêt à
me transporter à sa maison, à son premier avis.

« De retour chez moi, j'ai appris qu'il était
question à l'Assemblée du danger que pouvait cou-
rir la maison de M. de Clermont-Tonnerre. Cette
circonstance m'a décidé à m'y porter; et j'étais
déjà en route lorsque j'ai reçu la lettre que vous
m'avez fait, Monsieur le Président, l'honneur de
m'écrire. J'ai pensé que vous auriez la bonté
d'excuser le défaut de réponse dans un moment
où tout paraissait si pressé.

« On m'a averti en même temps qu'il y avait
attroupement et tumulte au faubourg Saint-An-
toine. J'ai cru que mon devoir était de suivre

l'avis que vous m'aviez donné, Monsieur le Pré-
sident, au nom de l'Assemblée, et de chercher à
prévenir le danger qu'elle pouvait craindre. J'ai
prié des officiers municipaux de se transporter
au faubourg Saint-Antoine, et je me suis rendu
chez M. de Clermont-Tonnerre, où j'ai trouvé tout
dans le plus grand calme. Mais à peine ai-je été
libre que je me suis hâté de courir au faubourg
Saint-Antoine : arrivé à la place de l'Hôtel-de-
Ville, j'y ai trouvé beaucoup de monde et une
garde nombreuse qui avait concouru à sauver
un homme dénoncé par *les feuilles de l'Ami du
Peuple*, et ainsi dévoué à une fureur dont il a
manqué de devenir victime.

Cet homme a été cruellement maltraité : il y a
tout lieu de craindre qu'il ne meure de ses bles-
sures; je l'ai vu tout sanglant entre les mains
de ses libérateurs. Il a fallu tout le courage et la
fermeté des officiers municipaux pour le débar-
rasser des mains de ceux qui s'étaient attachés à sa
poursuite, et ils n'y sont parvenus qu'en pro-
mettant de le faire conduire au Châtelet, où il est
actuellement à l'infirmerie pour sa propreté.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président,
votre, etc.

Signé : BAILLY. »

M. Dèmeunier. Je demande le renvoi de
cette lettre au comité des finances.

M. de Lachèze. Je m'oppose à ce renvoi. L'é-
vénement dont M. le maire vient de vous rendre
compte n'est que l'accomplissement des prédic-
tions qui vous ont été faites depuis longtemps;
c'est la suite des écrits incendiaires contre les-
quelles on réclame depuis longtemps une loi.
(*Murmures.*)

Je demande le renvoi au comité de Constitution
pour nous présenter une loi sur l'abus qui résulte
de la liberté de la presse.

M. Dèmeunier. Il s'agit principalement dans
cette affaire d'assurer la perception des droits
d'entrée dans la ville de Paris; cet objet ne peut
regarder que le comité des finances. Un décret
sur la liberté de la presse n'arrêterait rien puis-
qu'il s'agit de contrebande.

J'insiste donc pour qu'on renvoie la lettre au
comité des finances, en ce qui concerne les frau-
deurs, et je demande qu'on l'envoie également au
comité des recherches pour ce qui regarde ceux
qui, directement et indirectement, agitent la ville
de Paris dans tous les sens.

(Ce double renvoi est ordonné.)

M. l'abbé Massien, curé de Sergy. Je suis
chargé par la municipalité de Pontoise de vous
annoncer que, des six curés de cette ville, cinq
ont prêté le serment avec tous leurs vicaires et
autres ecclésiastiques fonctionnaires publics à
l'exception de deux. Ils ont prononcé des discours
qui prouvent que ces ecclésiastiques sont aussi
éclairés dans leur religion que dans leur patrio-
tisme.

Un membre du comité ecclésiastique. Messieurs,
il y avait jusqu'à ce jour sept paroisses à Autun;
les administrateurs et le fondé de pouvoir de
l'évêque les ont, de concert, réduites à deux.

Nous vous proposons donc, d'après eux, le
projet de décret suivant (1) :

(1) Ce décret n'est pas mentionné au *Moniteur*.